

## Editorial

### Le Système de Management Environnemental

La meilleure prise en compte des nécessités environnementales se traduit par de nombreuses dispositions qui sont autant de contraintes pour les entreprises. Si ces dispositions sont souvent légitimes, il convient cependant de ne pas ignorer les impératifs économiques et de trouver un juste équilibre entre respect de l'environnement et développement économique. C'est dans cet esprit que le Système Management Environnemental SME est conçu. Il a pour objectif d'aider à appréhender le management environnemental, analyser les différences entre les systèmes normatifs. Le SME connaît un tel engouement qu'il suffit d'un seul et simple clic sur un moteur de recherche Internet pour faire ressortir tout le bien que les inconditionnels de la protection de l'environnement et ceux qui font de la réduction des coûts un cheval de bataille pensent de ce " nouveau " système. Il en ressort que les uns comme les autres sont conscients des enjeux de ce type de démarche et en font l'éloge.

Ainsi, l'adoption du SME est un enjeu stratégique, quand on sait qu'elle améliore l'image auprès du public, des médias, des salariés et même des clients. Les enjeux économiques se matérialisent par des gains grâce aux économies générées par le SME et ce, à travers l'économie d'énergie, la réduction des consommations d'eau, et par ricochet, celle de la réduction des taxes pollution, ce qui aura certainement pour incidence, l'obtention de nouveaux marchés. Un strict respect de la réglementation par le truchement du SME réduira les tracasseries juridiques et par-delà judiciaires. Les Enjeux managériaux se résument par l'implication du personnel dans la démarche. Qui dit mieux ?

Le SME n'est-il pas un projet d'entreprise dans lequel tout le monde doit adhérer ? Même si d'aucuns continuent à penser que les systèmes de management environnemental, de management de la sécurité et de management de la qualité, sont appelés à disparaître avec les futurs systèmes de management intégré.

### Ils constituent une menace grave pour la santé de la population

## Actualisation du Cadastre National des Déchets Spéciaux (CNDS)

L'Algérie est confrontée à la production et au stockage d'une quantité notable de déchets spéciaux, dont les déchets industriels, constituent une grave menace pour la santé de la population, la qualité des milieux et la préservation des ressources naturelles.

L'absence ou la mauvaise gestion des déchets industriels (stockage temporaire ou dépôts sauvages) notamment les déchets spéciaux, outre les impacts directs sur les milieux, crée des sites contaminés.

La politique de gestion des déchets s'inscrit dans la stratégie nationale environnementale ainsi que dans le plan national d'actions environnementales et du développement durable et constitue, de ce fait, un volet important de la politique industrielle environnementale.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme a élaboré sur la base de l'inventaire national des déchets spéciaux, le cadastre national des déchets Spéciaux portant sur l'ensemble des déchets spéciaux (voir encadré) qui sont définis par la loi 01-19 relative à la gestion, au traitement et l'élimination des déchets. L'objectif de ce CNDS consiste à :

- 1- Identifier les générateurs, détenteurs des déchets spéciaux.
- 2- Évaluer la quantité des déchets générés, stockés, valorisés ou traités.

3- Déterminer la répartition géographique et par région.

4- Prise en charge des points chauds.

Actuellement le MATET procède à l'actualisation du CNDS et ce grâce aux dispositions réglementaires qui ont facilité cette démarche puisque l'article 21 de la loi n°01-19 du 12 décembre 2001 exige des générateurs et des détenteurs des déchets spéciaux dangereux de procéder à la déclaration de leurs déchets à l'administration chargée de l'environnement.

Sachant que le décret exécutif du 10 décembre 2005 fixe les modalités de déclarations de ces déchets spéciaux dangereux et les informations relatives à la nature, la quantité les caractéristiques, le traitement des déchets et les mesures prises et à prévoir. La déclaration des déchets spéciaux dangereux est établie conformément à un formulaire annexé à ce décret.

#### Les déchets concernés par le cadastre sont :

- les déchets industriels spéciaux,
- les déchets d'activités de soins,
- les déchets spéciaux générés par l'utilisation de produits et équipements dans diverses activités n'étant pas nécessairement industrielles ou de soins (produits phytosanitaires, déchets à base de polychlorobiphényle, huiles usagées...).

### Au titre de la Convention de Stockholm

## L'Algérie retenue par les Nations Unies pour abriter le centre régional de la convention de Stockholm pour la région de l'Afrique du Nord

Après les efforts fournis par l'Algérie pour mettre en pratique la convention de Stockholm en matière d'élimination des Polluants Organiques Persistants, cette dernière a été sollicitée par le secrétariat de la convention pour désigner une institution pour servir de centre régional ou sous régional au titre de la Convention.

Le ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme a désigné le Centre National des Technologies de Production

Plus Propre (CNTPP) qui a soumis au secrétariat le 30 Novembre 2007 un rapport expliquant sa position par rapport aux éléments énoncés à l'annexe I de la décision SC-2/9.

Le secrétariat de la convention a saisi le CNTPP pour l'informer que sa candidature pour servir de centre régional au titre de la convention de Stockholm a été retenue par l'ONU pour la Région Afrique du Nord. Le centre sera chargé de renforcer les capacités de transfert de technologies écologiquement rationnelles.

Le CNTPP a un nouveau siège :

Adresse : 01, rue HAMLAT Said Hussein -Dey. Alger

Tél. : 021-77-83-85 Fax : 021-77-83-87

## Système de Management Environnemental

### Lier la maîtrise des coûts à une meilleure gestion de l'environnement

Depuis quelques années déjà, et de plus en plus les concepteurs de projet industriel quelle qu'en soit la nature doivent tenir compte de l'environnement. Sa protection n'est plus un vœu pieu mais une réalité incontournable en Algérie. Pour rappel tout un arsenal juridique consacre la protection de l'environnement. Mais voilà parfois le contexte économique est fait d'obstacle, mais aussi d'opportunité. Et le système de Management Environnemental que l'on abrège par (Le SME) permet à l'organisme d'adopter une nouvelle conduite de projet. Elle vise la prévention tout en tenant compte du contexte économique et réglementaire. Et contrairement ce que l'on pense les deux vont de paires

#### Mais alors, qu'est que le SME ?

Axé sur l'engagement de conformité réglementaire, la prévention de la pollution, et l'amélioration continue, le SME est un outil qui permet désormais d'aider une entreprise, à s'organiser pour mieux mesurer et éviter les impacts de ses activités industrielles sur l'environnement. Le SME consiste, avant de mettre en œuvre des actions, à analyser les éventuelles démarches de mise en œuvre déjà existantes et à évaluer les incidences des diffé-

rents projets. Le tout étant de définir une politique environnementale, fixer des objectifs, mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les atteindre, évaluer, corriger et modifier si les objectifs ne sont pas atteints.

Le souci de tout investisseur est la réduction des coûts, l'amélioration des performances environnementales de l'entreprise est facteur de réduction des coûts qui se traduit :

#### Gagner la confiance des investisseurs et des banques

Le SME vise donc la réduction des consommations d'énergie, d'eau et de matières premières, la réduction du volume des déchets, optimisation des solutions de retraitement, de recyclage ou de valorisation, et réduction de la pollution de l'eau ou de l'air et par les déchets, induisant une diminution des taxes et redevances. Ceux qui ont opté pour le SME, pourront acquérir des avantages concurrentiels forts, prévenir les risques et réduire leurs conséquences assurer l'amélioration continue des performances et l'image de l'entreprise vis-à-vis du client et du grand public, en plus de gagner la confiance des investisseurs et celle des banques et des assurances.

## Algérie- Allemagne

### Mémorandum d'entente sur l'environnement pour Bougezoul



Le 03 février 2009 deux entreprises allemandes ont signé à Alger un mémorandum d'entente sur l'environnement avec les responsables du projet d'une ville nouvelle à Bougezoul l'information avait été donné via un communiqué par le ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Tourisme. La parappe s'est faite en présence du ministre fédéral allemand de l'Environnement Gabriel Sigmar, en visite de deux jours en Algérie et du ministre de l'Aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme algérien, M<sup>r</sup> Chérif Rahmani

Ce mémorandum a été signé entre l'établissement public chargé du projet (EPIC) de la ville nouvelle de Bougezoul

et les sociétés allemandes RLP Agro Science et EXTERN Groupe, porte sur "l'accompagnement" du projet de cette ville nouvelle, "particulièrement dans le domaine de la mise en œuvre et du développement de l'usage des énergies renouvelables, de l'agro écologie, du traitement des déchets et de la réalisation écologique de la ville", précise t on au ministère de l'environnement tout en soulignant que "Ces actions seront encadrées par la réalisation d'un centre de formation et de transfert technologique".

Et c'est là l'un des points les plus importants de ce protocole, puisque les autorités algériennes veulent faire du transfert des technologies une règle à chaque signature d'un accord de partenariat. Les transferts de technologies ont d'ailleurs fait l'objet d'une réunion le 03 février entre des responsables d'entreprises allemandes et algériennes spécialisées dans le domaine des ressources en eau.

Pour rappel et selon la chambre algéro-allemande de commerce et d'industrie AHK, plus de 200 sociétés allemandes sont actuellement implantées en Algérie.

## Ce qu'il faut savoir!

### Etablissements classés et réglementation

## Protection de l'environnement objectif primordial

En matière d'environnement, les entreprises sont confrontées à une réglementation, des technologies et des marchés en constante évolution. Renseigner les responsables d'entreprises de manière pratique est un axe d'action prioritaire du CNTPP qui tente à chaque numéro d'apporter une réponse à une question. S'attachent également à mieux faire connaître aux entreprises partenaires les textes, et décrets en matière d'environnement. Et en application des dispositions de la loi N° 03 -10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable une batterie de décrets d'applications la rendent effective donc incontournable. Tel que le Décret 06-198 du 04 Joumada El Oula 1427 Correspondant au 31 Mai 2006 définissant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement (JO n° 37 du 04 Juin 2006 ) qui définit la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement., les régimes d'autorisation et de déclaration d'exploitation des établissements classés, leurs modalités de délivrance, de suspension et de retrait, ainsi que les conditions de leur contrôle.

Ce décret attribue clairement les responsabilités de l'administration et de l'exploitant. Selon l'article 5 toute demande d'autorisation d'exploitation d'un établissement classé est précédée selon la catégorie et conformément à la nomenclature des installations classées : d'une notice ou étude d'impact sur l'environnement, d'une étude de danger et d'une enquête publique.

Ces études sont élaborées par des bureaux d'études spécialisés agréés par les services du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme. Ce décret perçu comme un avancé vient identifier les responsabilités de chaque intervenant qu'il soit privé ou public. L'établissement classé AM donc première catégorie est soumis à une autorisation ministérielle. Et c'est au wali territorialement compétent qu'est adressé le dossier de la demande d'autorisation d'exploitation d'un établissement classé.

Pour plus de détails consultez le site web du CNTPP [www.cntppdz.com](http://www.cntppdz.com) et du ministère [www.matet.dz](http://www.matet.dz).

## Ils améliorent leurs performances économiques en utilisant des technologies de production plus propre

### Secteur de l'agroalimentaire

France

## Optimisation des procédés de réfrigération des produits laitiers

La réfrigération est un élément-clé du processus de production des produits laitiers, elle est particulièrement importante pour la pasteurisation et la conservation des produits lorsqu'ils quittent la production. L'installation de réfrigération est composée de trois unités fonctionnant à différents régimes en fonction de leur position dans le circuit d'eau réfrigérée. Etant donné que deux des trois unités fonctionnent au-dessous de leur capacité, l'entreprise connaît des problèmes de qualité et de conservation des produits ainsi que des problèmes de bactéries. L'entreprise s'est donc résolue à intervenir afin d'améliorer le fonctionnement de son installation de réf réfrigération.

**En plus du gain économique lié à la réduction des besoins d'énergie du réfrigérateur des frais de dépannage, et à la longévité des équipements, l'optimisation du système a permis de réduire le taux de produits défectueux et d'améliorer sa capacité de stockage.**

Deux actions ont été mises en place :

1- Installation d'un contrôleur programmable équipé d'une sonde de pression différentielle chargée de coordonner les opérations des différentes unités de réfrigération et de garantir la stabilité des températures de la chaîne de retour.

2- Installation d'un régulateur de vitesse électronique dans la première pompe (configuration en cascade) permet d'optimiser son fonctionnement.

Espagne

### Secteur métallurgique

## Elimination du trichloréthylène dans la fabrication des pièces métalliques

L'entreprise se consacre à la fabrication de pièces métalliques au moyen d'une coupe de haute précision. La matière première (bobines à feuillard métallique) est passée dans une dresseuse à galets afin de la redresser ; puis elle est transportée dans les presses où se fait la coupe. Pour faciliter celle-ci, le matériau est imprégné d'une fine couche d'huile sur les deux faces. Afin d'éliminer les ébarbures issues de la coupe, les pièces sont polies à l'aide de bandes abrasives et de brosses métalliques (procédé d'ébarbage). Le lubrifiant réfrigérant employé est l'huile de coupe.

Les pièces ébarbées sortent complètement imprégnées d'huile, ce qui implique qu'elles doivent passer par une étape de lavage/dégraissage qui se fait avec du trichloréthylène, qui doit être renouvelé périodiquement. Des déchets de trichloréthylène sales qui ont des effets potentiels négatifs sur la santé des personnes et sur l'environnement (émission de COV), sont donc générés, avec des boues contenant de

la poussière métallique ainsi que des restes d'huile valorisés avec la ferraille.

L'intervention effectuée par cette entreprise a consisté en l'installation d'une machine de nettoyage à la sortie de chacun des ébarbeurs existants. Ces machines utilisent un agent nettoyant non toxique à base aqueuse (96% d'eau désionisée). Ce produit est aussi un lubrifiant/ réfrigérant qui peut être également utilisé lors des étapes d'ébarbage.

Ceci entraîne l'élimination de l'emploi d'huile réfrigérante lors de ce sous procédé.

Les machines de nettoyage disposent d'un système de séparation des huiles et de la poussière métallique issue de l'ébarbage. De cette manière, on allonge considérablement la durée de vie du produit de nettoyage qui (après son utilisation en tant qu'agent de nettoyage) est utilisé pour l'étape de l'ébarbage.

**L'incorporation du nouvel agent de nettoyage a fait que l'entreprise a réussi à éliminer complètement l'emploi de solvants halogénés et a amélioré sa qualité écologique. De plus, les caractéristiques de ce nouveau produit ont permis de l'employer comme agent réfrigérant lors de l'opération d'ébarbage et d'éliminer la consommation d'huiles réfrigérantes à cette étape du procédé.**

Egypte

### Secteur Traitement de surface

## Réduction des entraînements dans le chromage

La chaîne de traitement de surface d'une entreprise spécialisée dans le revêtement de pièces métalliques, avec du chrome dur sur du nickel, est entièrement automatisée, de telle sorte qu'une grue contrôlée par un programme informatique introduit peu à peu les pièces, encastrées dans des supports, dans les cuves dégraissage de nickelage et dans le bain de chrome. Entre ces cuves, il y a des lavages étanches de récupération et des lavages en continu.

Vu les caractéristiques du procédé et la forme des pièces ainsi que leur position dans les supports, des entraînements se produisent d'une cuve à l'autre. En raison de ces entraînements, il y a une perte de matières premières qui affecte la composition des bains ultérieurs, et une consommation d'eau pour nettoyer les pièces avant de les introduire dans les bains ultérieurs nécessitant l'épuration des eaux résiduelles afin d'éliminer les composés entraînés dans les eaux de lavage. **La première action menée était de déceler que la structure des supports des pièces contribuait à l'accumulation de liquide dans certaines zones et aug-**

**mentait ainsi les entraînements entre les cuves, par conséquent, les actions suivantes ont été réalisées :**

- Remplacer certaines parties des supports, qui étaient vides, par des pièces massives afin d'éviter l'accumulation de liquide à l'intérieur de ceux-ci.

- Améliorer la structure intérieure des supports et éviter d'employer certaines pièces qui rendaient l'essorage difficile et contribuaient ainsi à l'augmentation des entraînements.

- Le plastifiage a été refait afin d'éviter les dépôts métalliques et la perte de matières premières. Des débitmètres ont été également installés pour pouvoir contrôler le débit d'entrée dans les différentes cuves. Grâce aux actions décrites précédemment, l'entreprise a réussi à réduire la consommation d'eau de plus de 60% et des matières premières et aux auxiliaires d'environ 15%. Ces améliorations ont également supposé des économies d'argent, ce qui fait que l'investissement effectué a été amorti en deux mois.

## Brièvement...

### Douze huileries fermées à Tizi Ouzou

Pour non respect des normes environnementales, douze huileries ont été fermées et seize autres mises en demeure par la direction de l'environnement de la wilaya de Tizi Ouzou.

Selon cette institution qui a visité 106 huileries sur les 416 que compte la wilaya, 28 ont des installations non conformes. Le média, qui rapporte cette information, précise que ces visites d'inspection ont concerné les huileries situées dans les régions avoisinant le barrage de Taksbet (Irdjen, Larbâa Nath Irathen, Beni Douala, Ath Yenni) Les mesures prises par cette administration chargée de la protection de l'environnement visent à rappeler aux propriétaires et exploitants des huileries qu'il y a des normes à respecter et des conditions à réunir pour que l'activité ne se fasse pas aux détriments de la nature. Surtout, quand les fabriques sont situées à proximité d'un barrage qui alimente plusieurs villes. Les services de contrôles ont également "rendu visite" aux stations de lavage graissage de véhicules qui constituent à travers les huiles, et autres lubrifiants utilisés, une véritable source de pollution. S'ajoute à cela, le fait que les huiles utilisées et les pièces de rechange, telles que les filtres à air, à essence, à gasoil et autres sont tout simplement abandonnés dans la nature.

### Utilisation du Manuel du Délégué pour l'Environnement

#### Le CNTPP à Annaba pour la Formation des délégués pour l'environnement

Durant toute l'année 2008 les experts du CNTPP en compagnie de celui de l'Agence de Coopération Allemande "GTZ" ont sillonné l'Algérie dans le but de généraliser l'utilisation du Manuel du délégué pour l'environnement. Ce genre de formations est dispensé à l'ensemble des délégués pour l'environnement des entreprises industrielles. Même ceux qui n'ont pas encore signé les contrats de performance environnementale. A titre d'exemple le CNTPP a organisé à Annaba les 20 et 21 Décembre 2008 un quatrième atelier de formation en direction de 20 délégués pour l'environnement d'entreprises non signataires de contrats de performance environnementale. Pour plus d'informations sur le manuel du délégué pour l'environnement une adresse : Le CNTPP via son site Internet ou par courrier.

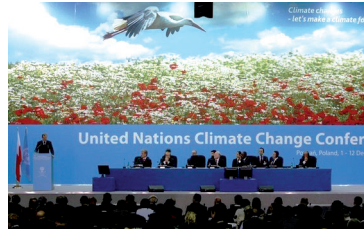
### Contrats de performance environnementale

Le Centre National des Technologies de Production Plus Propre est l'institution nationale de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme chargée de la mise en œuvre des engagements du ministère stipulés dans les Contrat de Performance Environnementale signés entre le MATET et les entreprises industrielles. Ces engagements se résument en :

- La mise à niveau environnementale de l'entreprise industrielle. L'association des entreprises dans les programmes de formation du MATET et l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches pour l'installation du Système de Management Environnemental SME pour l'obtention de la certification ISO 14001. Le Centre National de Production Plus Propre a, déjà, à son actif plusieurs actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des entreprises ayant opté pour le Système de Management environnemental SME. Pour rappel, durant l'année 2008 dix-huit entreprises industrielles ont signé des contrats de performance avec le ministère de l'Aménagement du territoire de l'Environnement et du Tourisme, portant ainsi à 110 le nombre des entreprises industrielles ayant fait le choix de produire plus propre, respectant ainsi la réglementation algérienne en la matière. Réglementation disponible sur le site du CNTPP [www.cntppdz.com](http://www.cntppdz.com) ou sur le site du journal officiel [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)

## Mécanisme pour le développement propre du protocole de Kyoto

### Premier Atelier National des renforcements des capacités à Alger



Le premier atelier national a eu lieu à Alger du 28 février au 2 mars, il rentre dans le cadre du programme renforcement des capacités pour le mécanisme de développement propre (CD4CDM) du programme des Nations Unis pour l'environnement, l'Algérie à travers le Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme bénéficie d'une série d'activités sous formes d'ateliers techniques, de productions de guide et manuels, d'identification d'un portefeuille de projets MDP, d'élaboration de note d'idées de projets et de documents de

conceptions de projets MDP et ce avec l'assistance technique et financière du PNUE/RISOE. Et c'est dans cette logique que le département de Monsieur Chérif Rahmani a organisé l'atelier sus cité en vue de renforcer les capacités d'expertises locales et institutionnelle dans le domaine des projets de mécanismes de développement propre (marché mondial du carbone).

Cet atelier, le premier d'une série de quatre, étalés sur toute l'année 2009 a été encadré par des experts internationaux du marché du carbone, il a abordé les éléments de base essentiels au montage de projets MDP, et a eu pour principal objectif l'identification de projets potentiellement éligibles aux mécanismes de développement propres. Très prochainement se tiendra à Alger un atelier spécifique destiné au secteur du Gaz, et Pétrole qui présente pour l'Algérie, le potentiel quantitatif le plus important de crédits de carbone.

### Accompagnement de la Cimenterie de Saida à l'installation du Système de Management Environnemental "SME"

Le CNTPP a été retenu dans le cadre de ses prestations de service envers les entreprises industrielles pour accompagner la Cimenterie de Saida en vue d'installation et de gestion d'un système de management environnemental selon le standard international ISO 14001 version 2004 ; le CNTPP a procédé en première étape à la sensibilisation de l'ensemble du personnel opérationnel de la cimenterie

Des sessions de formations ont été organisé pour 10 groupes (plus de 200 employés) du personnel de maîtrise et d'exécution au siège de la cimenterie de Saida vue de les sensi-

liser sur l'installation du Système de Management Environnemental SME selon le Standard International ISO 14001 version 2004.

La formatrice du CNTPP a réalisé plusieurs exercices avec le personnel pour faire l'inventaire des pollutions existantes au niveau de chaque étape de la production (carrière, station de concassage, broyage, cuisson.). Ce qui a permis de faire ressortir les impacts significatifs, proposer, par la suite, en compagnie du personnel des solutions pouvant aider la cimenterie à faire une mise à niveau environnementale.

### Le chiffre du mois

Plus de 400 employés de la Société des Ciments de Saida ont été formés par le CNTPP, et ce dans le cadre des engagements stipulés dans l'article 02 du Contrat de Performance Environnementale relatif à l'installation du Système de Management Environnemental (SME) que les entreprises industrielles ont signé avec le ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme.

